

Souillac A Venir

Mensuel municipal d'information - Octobre 2010 - n°27

CONGRES DES MAIRES ET ELUS DU LOT LE 3 OCTOBRE A SOUILLAC

L'organisation de ce Congrès à Souillac est un événement majeur pour notre ville au moins à deux titres :

Cette rencontre départementale annuelle de plusieurs centaines de Maires, élus locaux et nationaux avec la présence des représentants de l'Etat n'a pas eu lieu à Souillac, quatrième ville du Lot, depuis de nombreuses années. C'est une reconnaissance du dynamisme retrouvé de notre commune, comme l'a été le mois dernier la tenue sur notre territoire de la Fête Départementale des Sports.



C'est pour nous l'occasion de montrer notre capacité à accueillir de grandes manifestations et notre dynamisme, même si nous n'avons pas encore eu le temps de rendre notre "Palais des Congrès" plus attractif.

Le lycée hôtelier de Souillac apportera également sa contribution en assurant le déjeuner des congressistes dans le gymnase.

Le thème des débats est "la réforme territoriale et le devenir de l'intercommunalité".

Pour beaucoup d'entre vous cela peut paraître technocratique et lointain. Mais il faut savoir qu'en fait cela peut changer très rapidement, d'ici un ou deux ans, votre vie quotidienne dans vos rapports avec les collectivités locales. Aujourd'hui notre communauté de communes rassemble le canton, moins Gignac, mais en plus Le Roc et Rocamadour. Demain l'Etat va vraisemblablement chercher à nous imposer un regroupement des sept communautés de la Vallée de la Dordogne Lotoise dans une même communauté. La plupart des élus sont conscients de la nécessité de se regrouper pour optimiser la gestion dans certains domaines, comme cela va se faire sous peu pour le Tourisme, mais ils veulent en décider par eux-mêmes. C'est l'enjeu des débats de ce congrès.

Jean-Claude LAVAL
Maire de Souillac



ANIMATIONS OCTOBRE

- **Jeudi 7 octobre** : Don du sang, salle St Martin de 10h à 12h30 et de 15h à 19h.

- **Samedi 9 octobre** : Théâtre au Palais des Congrès à 21h. « Les Voix du Caméléon » présentent FATMA de M'Hamed Benguettaf avec DIARÉTOU KEÏTA. Tout public. Durée 1h, sans entracte. Entrée 5€, gratuit pour les moins de 12 ans. Organisé par le Comité des Fêtes « Los Festaires » de Souillac.

- **Jeudi 14 octobre** : Club lecture à 16h30, section jeunesse à la bibliothèque municipale. Répétition de la « Soirée Camus ». Pour tout renseignement, contacter la bibliothèque au 05.65.32.67.92

- **Jeudi 21 octobre** : Lecture à 18h, section jeunesse à la bibliothèque municipale.

"Soirée Camus", extraits de livres d'Albert Camus lus par Michel Desprez et les lecteurs du Club lecture de Souillac. Pour tout renseignement, contacter la bibliothèque au 05.65.32.67.92

- **Samedi 23 octobre** : Loto du Rotary Club de Souillac, Palais des Congrès à partir de 20h30. Nombreux lots de valeur à gagner dont une Sandero Ambiance 1,4 litres, MPI GPL.

Les bénéfices serviront à offrir un défibrillateur à la Communauté de Communes du Pays de Souillac – Rocamadour et à participer à la lutte contre la maladie Von Hippel Lindeau.

Renseignements au **06.32.79.89.64**

- **Lundi 25 octobre** : Concert à l'église de Souillac à 20h30 avec les Cordes et Voix Magiques d'Ukraine « Tsarivny, les Princesses » dirigées par Nadia Vatamanyuk. Entrée 15€, gratuit pour les moins de 15 ans.

Bibliothèque

Les travaux de la nouvelle section jeunesse de la bibliothèque municipale ont débuté. Pour cette raison, l'accès à la bibliothèque, rue de la Halle, est condamné. L'unique entrée se situe derrière la Poste.

La section jeunesse reste ouverte aux horaires habituels.



Saison théâtrale de Souillac
octobre 2010 à avril 2011
FATMA
9 octobre - 21h
Un divan pour Oedipe
13 novembre - 21h
La compagnie "Les 3 coups"
4 décembre - 21h
...
LEVER DE RIDEAU
Palais des congrès Comité des fêtes de Souillac
www.souillac-sur-dordogne.fr

Les amateurs, amatrices de théâtre (4 minimum) ne pouvant se rendre au Palais des Congrès par leurs propres moyens, pourront bénéficier d'un transport gratuit avec le GABAROT.

Inscription par téléphone au 06.09.74.35.55 ou 05.65.32.07.85 au plus tard le Vendredi 17h précédant la représentation et en précisant vos nom, adresse et n° de téléphone.

LE PIED A L'ETRIER

C'est la rentrée pour l'association : le « pied à l'étrier »

L'association « le pied à l'étrier » reprend ses ateliers d'accompagnement à la scolarité après la rentrée scolaire.

Quel est son objectif ?

Aider gratuitement les enfants motivés dans le primaire et secondaire, qui éprouvent des difficultés dans leur scolarité, habitant Souillac et les communes avoisinantes. Ceci dans la mesure des 12 accompagnateurs et accompagnatrices bénévoles . L'aide des adultes est possible.

Comment fonctionne cette association ?

Aucun frais d'inscription. Seule condition : la motivation, l'assiduité car le résultat est proportionnel à celles-ci.

Deux accompagnements :

-Aide aux devoirs pour le primaire et 6^{ème} et 5^{ème} les lundis et jeudis de 17h 15 à 18h30, pour Souillac dans un local municipal au Puy d'Alon ; pour les communes avoisinantes, en fonction des possibilités locales et disponibilités des accompagnatrices.

-Aide dans les matières :

Mathématiques, français, anglais, espagnol par des accompagnements d'une heure, horaires et lieu à fixer avec les accompagnatrices.

Sur l'année scolaire 2009/2010, environ 500 ateliers ont été organisés, soit 670 heures/élève. Pour tout renseignement : Alain OLIVRY : 05.65.32.63.25 (H.R), 06.89.75.01.32

Le Sport à Souillac en Octobre

Athlé 46 Tennis de Table :

16 Octobre : 16h, gymnase, interclub

Athlé 46 Volley ball :

Calendrier non communiqué

ESCG Football :

09 Octobre : 19h, ESCG 1 contre Tournefeuille 2

23 Octobre : à l'extérieur ESCG 1 contre Mas Grenier 1

Souillac Handball :

Calendrier non communiqué

USS Rugby:

03 Octobre : à l'extérieur USS contre Bergerac

17 Octobre : 14h, stade, USS contre Lacapelle Marival

24 Octobre : à l'extérieur USS contre Saint Cyprien

Tennis Club de Souillac :

03 Octobre : 10h, Souillac TC dames 2 /Bagnac Tc1 et Souillac TC

hommes 1/Castelneau Mont. TC1

10 Octobre : 10h Souillac TC hommes 2/ Cransac les Th. Aubin TC2

17 Octobre : 10h, Souillac TC dames 1 /Capdenac Tc1 et Souillac TC dames 2/ Trespoux. TC1

Twirling Bâton de Souillac :

22 & 23 Octobre : gymnase, Stage

CLUB INFORMATIQUE DE SOUILLAC

Le Club informatique de Souillac a repris ses activités depuis le jeudi 30 septembre 2010 à 20h dans la salle informatique du Musée des automates.

Pour toute information, vous pouvez contacter :

André MAUREL au **05.65.37.05.40**

Guy DELTHEIL au **05.65.37.85.71**

Jacques FOURNIER au **05.65.27.10.35**



REVISION des listes électorales Avis aux électeurs

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2010. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne pourraient se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les inscriptions déposées en 2010 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2011.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises ou les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2011 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2010, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres états membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires au plus tard à cette même date. Les citoyens de l'Union européenne résidant en France peuvent en effet prendre part aux élections municipales et aux élections des représentants français au Parlement européen.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date.

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.

Les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence à l'intérieur de la commune.

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

Publication des listes électorales

Les tableaux des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision seront déposés le 11 janvier 2011 au secrétariat de chaque mairie et affichés aux lieux accoutumés pendant 10 jours. Ils demeureront, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés, par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'Instance du lieu de résidence, sans frais, entre le 11 et le 21 janvier inclus. A compter du 22 janvier aucune réclamation ne sera admise.

Infractions en matière d'inscription sur les listes électorales

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L.86 et L.88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15.000 euros d'amende..

Pièces à produire à l'appui des demandes d'inscription

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des 6 mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz, d'électricité, etc.).

Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

**Mercredi 13 octobre 20h30
à L'Entr'acte
32 rue de la halle**

Le groupe Attac Souillac vous propose une
rencontre pour découvrir :

**" LA FACE CACHEE DE
LA MONNAIE "**

**" Si les gens comprenaient réellement le
processus de la création monétaire, le
système ne tiendrait pas plus de
24 heures "...**

Henri Ford



**Trajet du Gabarot du 20 septembre au 20 mai
le mardi et le jeudi après-midi**

ALLER

RETOUR

14h30 : arrêt au Port

16h : Leclerc

14h35 : foyer logement

16h05 : Netto

14h40 : foirail

16h10 : rue des Ayrals

14h45 : blazy

16h15 : les 2 pigeonniers

14h47 : parking du Pub

16h20 : avenue Jean Jaurès

14h50 : devant Casino

16h25 : devant Casino

14h52 : avenue Jean Jaurès

16h30 : parking du Pub

14h55 : les 2 pigeonniers

16h35 : arrêt blazy

14h57 : rue des Ayrals (le parking)

16h40 : foirail

15h00 : Leclerc

16h45 : foyer logement

15h10 : Netto

16h50 : le Port

15h15 : foirail

17h00 : terminus: mairie

15h20 : parking du Pub

15h25 : devant Casino

15h30 : avenue Jean Jaurès

15h35 : les 2 pigeonniers

15h37 : rue des Ayrals (parking)

15h40 : Leclerc



**Vous êtes né au plus tard le 31 décembre 1942 et vous résidez tout au long de l'année à Souillac, vous avez la
possibilité de recevoir un colis **OU** de participer à un repas avec animation, offert par la mairie. Un seul colis par foyer.**

ATTENTION : Cette année le repas aura lieu le dimanche 5 décembre

Questionnaire à remplir et à retourner à la mairie avant le 30 octobre 2010

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

(présenter un justificatif)

Adresse :

ne veux ni colis, ni participer au repas

Colis

OU

Repas

Pour les repas, Nombre de personnes :

- Souillagais de 68 ans et plus :.....x **gratuit**

- Non Souillagais de 68 ans et plus :..... x **30 € =**

- Souillagais et non Souillagais moins de 68 ans :... x **30 € =**